

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2019 : prise de position

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par lettre du 28 mai 2014, vous nous avez invités à nous prononcer sur le projet de « Message culture » pour la période 2016 à 2019. Nous vous remercions de cette invitation et lui donnons volontiers suite.

De manière générale, nous nous rallions aux positions défendues par la CDAC, conférence nationale des délégués aux affaires culturelles. Nous ne mentionnerons ici que les points liés de près à la politique culturelle du canton de Neuchâtel, en reprenant les sections du Message :

Point 1.5 Premiers jalons d'une politique culturelle nationale

Le Dialogue national

Nous nous réjouissons de la poursuite du « Dialogue culturel national » institué en 2011. Nous considérons l'instauration d'une « politique culturelle nationale » comme une nouvelle étape encourageante de ce dialogue.

Nous tenons cependant à rappeler que la souveraineté des cantons prime en matière de culture. Le soutien de la Confédération ne doit agir que de manière subsidiaire, et se concentrer sur des tâches de coordination.

A l'inverse, la « politique culturelle nationale » ne peut être le fruit que d'une concertation entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes. Il n'est pas imaginable, par exemple, que des standards soient imposés au niveau fédéral.

Risque de report de charges sur les cantons

Les mesures du Message culture ne doivent pas impliquer des frais supplémentaires pour les cantons. La menace semble exister dans le cas de l'encouragement de la formation musicale. L'encouragement de la « cohésion sociale » comme de la « participation culturelle », deux objectifs à visée sociale, ne doit pas non plus peser sur le budget et concurrencer le soutien à la création artistique.

Point 2.2.1 Musées et collections

Une liste de 13 institutions, correspondant à des « Centres de compétences nationaux », a été établie dans le Message culture précédent. Il serait opportun de redéfinir cette liste dans le nouveau Message, et de préciser les bases sur lesquelles elle est élaborée.

Dans le cas neuchâtelois, 3 musées paraissent susceptibles de bénéficier d'un soutien de la Confédération, car ils constituent des centres de compétences à vocation internationale reconnue. Ils conservent en outre des collections d'importance nationale. Il s'agit :

- du Musée international d'horlogerie de La Chaux-de Fonds

- du Laténium, parc et musée d'archéologie, d'Hauterive
- du Musée d'ethnographie de Neuchâtel.

D'ailleurs, ces trois musées mettent en valeur des éléments inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, respectivement : le patrimoine horloger à La Chaux-de-Fonds et au Locle ; les sites palafittiques du pourtour alpin ; le patrimoine culturel immatériel.

Point 2.2.3 Culture du bâti, patrimoine culturel et monuments historiques

Nous saluons le soutien renouvelé au domaine de la protection du paysage, de la conservation du patrimoine et de l'archéologie, ainsi que les nouveaux subsides alloués à l'encouragement de la culture contemporaine du bâti, à la conservation du patrimoine audiovisuel et aux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Il s'agit en effet d'une tâche commune à la Confédération, aux cantons et aux communes, impliquant une étroite collaboration.

Mais par ailleurs, la densification des villes et villages évoquée dans le Message va nécessiter d'importants moyens pour la réalisation de fouilles archéologiques de sauvetage, rendues nécessaires par les nouvelles constructions dans des zones non bâties.

Afin d'éviter des pertes irréversibles pour le patrimoine et la connaissance de l'histoire de la Suisse, les services cantonaux qui devront prendre en charge les fouilles auront impérativement besoin d'un appui de la Confédération. Au vu des urgences et des enjeux culturels et économiques pour les cantons et les communes, les budgets annuels annoncés pour la période 2016-2019 constituent un minimum absolu.

Point 2.2.4 Patrimoine audiovisuel de la Suisse

Nous nous réjouissons de voir la photographie apparaître distinctement comme domaine culturel, à travers la mention de la Fondation suisse pour la photographie de Winterthur (FSS) et de l'association Memoriav. Cependant, nous regrettons qu'il ne soit pas fait mention de l'Institut suisse pour la conservation de la photographie (ISCP), basé à Neuchâtel.

En effet, ce dernier travaille en étroite collaboration avec la FSS et en complète l'offre. Il aide la Fondation à fixer des priorités en matière de préservation. Il lui permet aussi de surmonter les obstacles linguistiques et culturels entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, et de travailler à une véritable coordination à l'échelle nationale. Ainsi, les différents services de l'ISCP œuvrent pour les Musées, Bibliothèques et Archives, en Suisse comme à l'étranger et sont actifs dans de très nombreux domaines en lien avec la conservation du patrimoine audiovisuel.

Nous tenons à rappeler que l'ISCP contribue significativement à l'avancée de la recherche et de la diffusion des connaissances dans le champ de la conservation, restauration et numérisation en Suisse et à l'étranger, à travers des colloques, des conférences, l'enseignement et l'accueil de stagiaires. A ce titre, il intervient en tant que centre de compétence dans le domaine de la photographie qui couvre un champ important et exigeant allant de 1839 à nos jours.

En outre, l'ISCP apporte une expertise, basée sur plus de 30 ans, en matière d'analyse des fonds, des solutions stratégiques en matière de gestion des collections. A ces fins, il développe des outils spécifiques pour chaque institution. L'ISCP assure également une veille scientifique par exemple dans le domaine de l'analyse des matériaux ou encore en matière de numérisation ce qui implique des investissements annuels substantiels. Comme

membre fondateur de MEMORIAV, il représente le domaine la photographie, sur délégation des institutions représentatives de la scène photographique suisse:

- Fotostiftung Schweiz- Winterthur
- Musée de l'Elysée- Lausanne
- Musée suisse de l'appareil photographique-Vevey

Pour les raisons et éclaircissements apportés ci-dessus, il nous paraît fondamental que le contrat-cadre conclu entre l'OFC et la FSS inclue l'ISCP. Ce contrat devrait permettre d'institutionnaliser le partenariat entre les deux institutions, et de financer une partie des services rendus par l'Institut.

Point 2.4 Création et innovation

Nous adhérons à la volonté de développer la collaboration entre la culture et l'économie, toutes deux sources de création et d'innovation. Le canton de Neuchâtel, terre d'innovation, créatrice de richesses pour l'ensemble du pays, soutient ardemment ce postulat et le présente comme l'un des cinq axes de sa stratégie politique pour la législature 2014-2017.

Dans les faits, il tient ici à mettre en exergue le lien fort entre le Neuchâtel International Fantastic Film Festival, NIFFF, et les industries de pointe dans le domaine du design numérique. Avec le symposium "Imagine the future", organisé conjointement au festival de cinéma, tant les acteurs de l'économie que ceux de la création associent leurs compétences pour avancer sur le chemin de l'innovation. Cette fructueuse collaboration est à ce titre un précurseur et exemplaire.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de prendre part à cette consultation, nous vous assurons, Monsieur le Conseiller fédéral, de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 17 septembre 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND